

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « RUE DE LA FRUITIÈRE » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE CESSY

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé rue de la Fruitière à Cessy, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la société AQUARELLE le 9 novembre 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 28 octobre 2021.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « rue de la Fruitière » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Cessy.

Le maire de la commune de Cessy a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 11 septembre 2023.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Cessy aux jours et heures habituels d'ouverture.